

uniterre



MARS 2025
N° 1 70^E ANNEE

WWW.UNITERRE.CH

L'ÂME PAYSANNE EN SURSIS
Qui sommes-nous devenu-es

PAS DE CIRCUITS COURTS
sans épiceries

LA POLITIQUE AGRICOLE 2030+
à la loupe

L'INVITATION À L'AG
D'UNITERRE
Venez!

LE JOURNAL PAYSAN INDÉPENDANT



L'ÂME PAYSANNE EN SURSIS

EDITORIAL

ALEXIS CORTHAY
MEMBRE DU COMITÉ D'UNITERRE

Je reste impressionné par l'évolution technologique de notre métier et comprends la fascination qu'elle exerce sur les agriculteur-trices. Une robotisation qui émerveille, certes, mais montre ses limites dans l'envahissement de l'esprit à laquelle elle conduit et la dépendance qu'elle induit. Il y a une perte équivalente de substance de notre métier, où ce que l'on produit nous échappe, ne nous appartient plus mais devient en quelque sorte "propriété" de la mécanisation qui l'a rendue possible. L'Intelligence Artificielle n'est-elle pas en train de dénaturer, au sens propre comme au sens figuré? Notre intelligence propre prendrait-elle le pas sur notre sensibilité et sur notre perception du monde dans lequel nous sommes insérés? Et ne serait-elle pas en train de nous en éloigner? Quels liens entretenons-nous encore avec la terre et notre environnement?

Cela revient à réfléchir à cette nécessité du sens à donner à ce que nous produisons et aux raisons qui nous motivent, au-delà du revenu qu'il nous procure. Comment éviter le piège d'une mécanisation qui risque de nous asservir au lieu de nous libérer? Constat sans jugement, mais la crainte aussi de voir notre métier, par la façon dont nous l'exerçons aujourd'hui, ne plus être reconnu et soutenu par une population qui peine à se reconnaître et à s'y retrouver.

Dans nos grandes manifestations paysannes de l'an dernier, on a surtout vu défiler sur les routes de puissants tracteurs, conduits par de frêles silhouettes presque invisibles et des manifestations très bien orchestrées dans de belles chorégraphies. Mais j'ai eu le sentiment troublant que ce spectacle haut en couleurs occultait voire contredisait, par la puissance de sa démonstration, les vrais problèmes que l'on était venus déposer et dont on exigeait la prise en compte. Je me suis demandé si, en exprimant notre colère de cette manière, nous n'avions peut-être jamais été aussi éloigné-e-s de ceux dont on venait rechercher l'appui. Même si, je l'espère, nos manifestations auront marqué les esprits de manière positive et durable, il reste à mettre en œuvre les moyens pour y trouver des solutions durables. Cela ne peut se produire que si nous parvenons à mettre ensemble toutes les forces qui tendent vers les mêmes objectifs et dans l'apprentissage permanent du dialogue.

Veillons surtout à notre présence au monde tant sur le fond que sur la forme. Accordons droit de cité aux problématiques qui nous dérangent même à celles susceptibles de nous entraver dans nos façons de faire et de pratiquer notre métier. C'est en se remettant en question que l'on a le plus de chance de se rapprocher du Bien-Vivre-Ensemble. •

EPICERIE À GENEVE

L'association Artisans de la transition s'intéresse depuis 2022 au tissu des petites épiceries indépendantes qui se placent en alternative à la grande distribution et, plus profondément, à l'industrialisation systématique excessive du système alimentaire. Présents partout en Suisse romande, ces petits commerces sont bio, vrac ou participatifs, quelques-uns sont des coopératives de productrices et de producteurs.

LES CIRCUITS COURTS ALIMENTAIRES ONT BESOIN DES ÉPICERIES ALTERNATIVES

JACQUES MIRENOWICZ
CODIRECTEUR DE L'ASSOCIATION ARTISANS DE LA TRANSITION
ET CORÉDACTEUR EN CHEF DE LAREVUEDURABLE

Au cœur des circuits courts alimentaires artisanaux, ces épiceries alternatives méritent la plus grande attention. Elles privilégient l'agriculture locale respectueuse du vivant, paient des prix rémunérateurs aux productrices (teurs) et aux artisan(ne)s transformateurs(trices), mettent en avant leurs produits de première qualité, entretiennent un dialogue permanent avec leurs fournisseurs et leur clientèle, maintiennent des territoires vivants.

CES ENSEIGNES TRÈS DIVERSIFIÉES, qui se répartissent le marché de la distribution indépendante, offrent un précieux débouché aux fermes qui gardent leurs distances vis-à-vis de l'agro-industrie. Ce qui en fait des lieux irremplaçables : les circuits courts ne peuvent pas se résumer à la vente directe.

TOUTES CES QUALITÉS ONT CONDUIT les Artisans de la transition à étudier l'évolution de ces épiceries sur une période de quatorze années. Leur étude, parue en novembre 2024, montre qu'elles ont connu une forte croissance dans les années 2010, surtout à partir de 2016, passant de 40 en 2010 à 164 fin 2021¹. Cependant, en raison de la pandémie de SARS-CoV2, puis de la guerre en Ukraine, elles marquent le pas depuis 2022. Certaines tiennent bien le choc, mais d'autres éprouvent de grosses difficultés, craignent pour leur survie, voire doivent fermer.

CELA DIT, MÊME SI UN VIRUS MORTIFÈRE n'avait pas mis un étouffoir sur le monde en 2020, même si la Russie n'avait pas violé l'intégrité territoriale de l'Ukraine en 2022 et même si, en conséquence, le coût de la vie n'avait pas beaucoup augmenté et les habitudes de consommation ne s'étaient pas insidieusement mises à migrer vers l'offre digitale, les conditions actuelles auraient de toute façon fortement limité la marge de progression des épiceries alternatives en Suisse. Dans les conditions actuelles, la part du lion ne peut que revenir aux chaînes de supermarchés et, de plus en plus, à la vente en ligne que ces supermarchés pilotent souvent eux-mêmes.

C'EST POURQUOI, VUE L'IMPORTANCE DES ÉPICERIES alternatives pour les circuits courts alimentaires artisanaux, les Artisans de la transition s'emploient à mieux les connaître et à saisir comment elles pourraient surmonter leurs fortes contraintes².

LA PREMIÈRE DE CES CONTRAINTES, c'est la recherche constante, inhérente à la logique économique dominante, de moyens d'accroître la productivité pour baisser les coûts de produc-

tion. Outre ses effets néfastes pour les sols, les écosystèmes et la santé des populations, ce choix politique démantèle tous les maillons des circuits courts alimentaires artisanaux, y compris les épiceries alternatives, qui ne peuvent pas rivaliser avec la pression sur des prix à la vente de plus en plus ridiculement bas.

À CELA S'AJOUTENT LES ACCORDS DE LIBRE-ÉCHANGE, l'individualisme, le consumérisme, la force de frappe publicitaire de la grande distribution, la tik tokisation des cerveaux, l'affaiblissement du journalisme critique et la focalisation sur le bras-fer entre les fermes et la grande distribution. Tous ces facteurs – et bien d'autres encore – font que, malgré leur importance pour le vivre ensemble, la durabilité et l'autonomie des fermes vis-à-vis de l'agro-industrie, les épiceries alternatives sont ignorées ou pâtissent d'une mauvaise image : une majorité de la population pense qu'elles ne sont là que pour un public nanti, voire ne présentent aucun intérêt puisqu'il est si facile de faire ses courses ailleurs.

FACE À CES ÉNORMES DIFFICULTÉS, la plupart des épiceries alternatives travaillent seules, sans analyse politique élaborée. Elles se débrouillent pour exister sans vision ni coordination ni compréhension du type d'action collective qui pourrait les aider à mieux faire connaître et comprendre les idéaux qui les habitent et à bénéficier d'une image qui fasse justice à leur travail. Accaparées par leurs tâches quotidiennes, elles n'ont ni le temps ni les moyens d'aller au-delà de la gestion au jour le jour de leur commerce, de réfléchir sérieusement et de s'organiser en conséquence.

LE PARTI PRIS DES ARTISANS DE LA TRANSITION est qu'il n'en reste pas moins vrai que ces lieux carrefours, où tous les maillons des circuits courts ont l'occasion de se croiser et d'échanger, portent en eux un remarquable potentiel pour devenir des acteurs de premier plan pour défendre un système alimentaire soutenable, qui juggle l'hémorragie des fermes. Mais pour faire vivre ce potentiel, ils doivent devenir de véritables acteurs politiques.

C'EST POURQUOI LES ARTISANS DE LA TRANSITION ont facilité la création d'un collectif d'épiceries alternatives, qui a rédigé une première prise de position publique³, et continuent de l'accompagner. Devenir un acteur politique implique que ces commerces soient plus forts, mieux à même de mettre en avant leur raison d'être, leurs vertus et leurs accomplissements. Qu'ils coopèrent, mutualisent des services, développent des synergies, construisent des projets communs, parlent d'une même voix. Et plus encore, qu'ils définissent ensemble une vision, un horizon partagé.

DANS LEUR ÉTUDE, les Artisans de la transition formulent trois propositions pour faire émerger cette vision commune. La première est de reprendre la conception de l'agriculture paysanne que la Confédération paysanne a élaboré en France : le Diagnostic Agriculture Paysanne. Bien que centrée sur les fermes, cette démarche propose un projet de transformation du système alimentaire pertinent pour tous les maillons des circuits courts alimentaires.

LE FILM « IRREMPLAÇABLES ÉPICERIES », que les Artisans de la transition ont réalisé en 2024 en interviewant notamment, à Genève, trois membres du Mouvement pour une agriculture paysanne et citoyenne (MAPC) qui se sont formés au diagnostic d'agriculture paysanne, souligne la convergence d'esprit entre l'action de ces commerces et cette vision de l'agriculture. Il fera l'objet de projections-débats partout en Suisse romande à partir d'avril 2025⁴.

LES ARTISANS DE LA TRANSITION PLAIDENT aussi pour que les épiceries alternatives deviennent des acteurs du droit à l'alimentation afin d'élargir leur public à toutes les couches de la société. Et pour qu'elles deviennent les lieux d'une authentique éducation populaire sur l'alimentation. •

SOURCES:

¹ Le rapport est librement téléchargeable ici : <https://artisansdelatransition.org>

² Voir aussi le n°70 de LaRevueDurable, à paraître au printemps 2025.

³ Cette prise de position et l'historique de son écriture sont accessibles ici : <https://epiceries-alternatives.ch>

⁴ Pour organiser une projection : <https://artisansdelatransition.org>

LA POLITIQUE AGRICOLE 2030 (PA30+) VUE PAR UNITERRE, ...

LE BUREAU D'UNITERRE

PROCESSUS DE LA PA30+

Le projet, qui a débuté en 2023 à la suite de la motion 22.4251 - "Rapport sur l'orientation future de la politique agricole. Concrétisation de la ligne stratégique" ¹, est élaboré par un groupe d'accompagnement qui travaille étroitement avec l'OFAG. Il est composé majoritairement des organisations suisses en lien avec l'agriculture tel que l'Union Suisse des Paysans (Uniterre n'en fait pas partie!). Le projet sera mis en consultation en 2026. L'adoption du message par le Conseil fédéral est prévue en 2027 et la mise en œuvre le 1er janvier 2030, en s'appuyant sur les enveloppes financières agricoles 2030 - 2033.

Uniterre a rencontré l'OFAG en septembre 2024 pour présenter sa vision de la PA30+.

La proposition d'Uniterre répond aux points mis en avant par la motion ci-dessus.

NOTRE VISION. Réponse au point a. de la motion "garantie de la sécurité alimentaire sur la base d'une production alimentaire indigène diversifiée correspondant au moins au niveau d'autosuffisance actuel"

La politique agricole doit viser un objectif d'augmentation du taux d'auto-provisionnement. Ce dernier doit passer de 45% net à un minimum de 60% net d'ici 2040. Cet objectif doit être réalisé en se référant au droit à la souveraineté alimentaire, qui implique une régulation démocratique et non discriminatoire du marché. La mise en œuvre de la politique agricole doit être décentralisée jusqu'à l'échelon communal. Des moyens et des outils permettant une participation démocratique des acteurs concernés devront être mis en place. Pour financer la mise en place de cet objectif, le budget agricole devra être augmenté en conséquence. L'accès à une alimentation saine, suffisante et issue d'une agriculture paysanne locale touche de nombreux départements (sécurité, santé, aménagement du territoire, social, recherche, environnement). Le financement de cette politique agricole et alimentaire doit donc impliquer ces différents départements.

Pour parvenir à ce taux d'auto-provisionnement, nous voyons trois leviers intéressants: la protection douanière, la réduction du gaspillage alimentaire et une amélioration de l'accès à la terre.

PROTECTION DOUANIÈRE. La protection douanière doit être renforcée dans toutes les filières. Le principe doit être la priorité de la production indigène et l'interdiction d'un dumping social, économique et environnemental. Ceci implique, en plus des questions de quantités et des prix, une prise en compte des standards de production. L'agriculture doit être exclue de toutes les négociations des accords de libre-échange.

CÉRÉALES

- Augmenter les taxes sur les importations de céréales panifiables et fourragères afin de les amener aux prix de la production indigène.
- Introduire une taxe sur l'importation des pâtons tout prêts de boulangerie et des sous-produits destinés à l'industrie qui échappent aujourd'hui à la taxation douanière.
- Introduire une nouvelle taxe sur l'importation des autres grandes cultures destinées à l'alimentation humaine, telle que les légumineuses à graines (soja, pois, haricots, lentilles, etc.).

VITICULTURE

- Prévoir le retour des contingents de volume: depuis les accords du GATT (aujourd'hui OMC) en 1994, ces contingents de volume ont été interdits et remplacés uniquement par des contingents tarifaires. Contrairement au contingent de volume qui limitait l'importation, le contingent tarifaire ne constitue pas une limite du volume importé, mais

il accorde un tarif douanier préférentiel, c'est-à-dire au prix plancher.

- Mettre en application l'alinéa b de l'article 22 de la Loi sur l'agriculture: cet article traite de l'attribution des contingents tarifaires. L'alinéa b spécifie qu'ils doivent être attribués proportionnellement à la prestation fournie en faveur de la production suisse. L'application actuelle se base sur l'alinéa d et attribue les contingents au fur et à mesure des demandes, sans condition. Il faudrait appliquer l'alinéa b et attribuer les parts du contingent d'importation uniquement à ceux qui commercent des vins suisses.
- Intégrer les vins mousseux dans le contingent de volume.

VIANDE

En plus des tarifs et des quotas tenant compte des prix et des standards d'élevage, des mécanismes, tel que l'obligation de prise en charge indigène, doivent permettre la valorisation prioritaire de la production indigène. Cela concerne les filières des volailles, la bovine, la porcine et l'ovine.

MARAÎCHAGE ET CULTURES FRUITIÈRES

- Le système des deux phases doit être adapté au minimum une fois tous les 10 ans en fonction de l'évolution des techniques de culture et des changements climatiques. Les producteur-rices doivent participer à la définition de ces périodes, qui doivent être au plus proche des dates de la mise en marché de la production indigène afin de ne pas pénaliser la production indigène.
- La protection douanière doit être renforcée également dans la phase non administrée.

GASPILLAGE ALIMENTAIRE

Pour répondre aux objectifs de réduction du gaspillage alimentaire défini par le Conseil Fédéral, la nouvelle politique agricole doit mettre fin au calibrage des fruits et légumes. Le critère de la qualité alimentaire doit être l'élément central pour la mise sur le marché.

ACCÈS À LA TERRE POUR LES PERSONNES NON ISSUES DU MILIEU AGRICOLE. Pour inverser l'érosion programmée des actifs et des structures agricoles, il faut installer des nouveaux-elles paysan-nes. Nous demandons l'introduction d'instruments de facilitation d'accès à la terre pour les personnes non-issues du milieu agricole:

- des programmes de fermes publiques mises à disposition par des acteurs publics pour faciliter l'entrée dans la vie professionnelle
- l'accompagnement des paysan-nes qui remettent leur domaine hors du cadre familial
- des aides financières aux communes qui possèdent du bâti et des terres agricoles, afin de permettre la préservation du patrimoine rural agricole et de faciliter l'accès à la terre pour la nouvelle génération.

LE DÉCROCHEMENT CROISSANT entre la valeur vénale du capital et la valeur d'usage ainsi que la question de la ferme en tant qu'outil de capitalisation pour la retraite devra être traitée. Par ailleurs, nous venons de répondre à la consultation de la révision partielle de la Loi sur le Droit Foncier Rural².

RÉPONSE AU POINT B. DE LA MOTION "réduction de l'empreinte écologique, de la production agricole à la consommation des denrées alimentaires, en tenant compte des importations"

RECONNAISSANCE ET VALORISATION des bonnes pratiques agricoles. Les bonnes pratiques agricoles doivent être rémunérées par la Confédération. Cet aspect est détaillé ci-après dans la partie de refonte des paiements directs.

ÉCHANGES PAYSANS. La nouvelle politique agricole doit prévoir des fonds dédiés à des échanges paysans directs sur les bonnes pratiques de l'agriculture paysanne et la réduction de l'empreinte écologique du système alimentaire. Des structures décentralisées comme le réseau Agroecology works! doivent être soutenues pour assumer la charge administra-

tive. La vulgarisation et la recherche des instituts publiques doit être orientée sur l'agriculture paysanne diversifiée et un système alimentaire relocalisé. L'augmentation des budgets alloués devra être ciblée sur la protection phytosanitaire sans produits de synthèse et le développement de variétés adaptées. Ceci en excluant des projets dédiés aux technologies de génie génétique, y compris de nouvelle génération.

RÉDUCTION DES TEMPS DE TRANSPORT ET DÉVELOPPEMENT DES CIRCUITS COURTS. La Confédération transfère le soutien au développement des circuits courts aux cantons. Ce soutien doit être non discriminatoire.

Réponse au point c. de la motion "amélioration des perspectives économiques et sociales pour l'agriculture et le secteur agroalimentaire"

DES PRIX QUI RÉMUNÈRENT CORRECTEMENT NOTRE TRAVAIL. Les acheteurs doivent garantir des prix qui ne se situent jamais en dessous des coûts de production. Ceci en tenant compte d'une rémunération de Fr. 40.-/h. Actuellement, le revenu paysan moyen est de 4880 francs/mois, ou 15 à 17.- frs/heure. Les contrats avec les acheteurs définissent à l'avance les prix, la quantité, la qualité et le calendrier de livraison et garantissent le paiement d'acomptes. Une prime de risque de 10% doit être intégrée dans les coûts de production, pour faire face aux aléas climatiques et aux risques inhérents du travail avec le vivant.

Les prix indicatifs minimaux, calculés sur ces bases par les stations fédérales de recherche, sont publiés et les pratiques commerciales déloyales sont interdites. Par ailleurs, le contrat type des ouvrières et ouvriers agricoles doit être unifié au niveau national. Le salaire de la main-d'œuvre devrait se monter à au moins 30.- frs/h brut et le temps de travail doit être mieux réglementé. Les fermes suisses doivent être en mesure de rémunérer équitablement toutes les personnes qui y travaillent. Actuellement, le salaire ouvrier agricole moyen est de 15 francs/h (3420.-/mois pour une moyenne suisse de 55h par semaine). Une réflexion de fond devra aussi être menée quant à une meilleure rémunération des apprentis-es.

DE LA TRANSPARENCE. Nous demandons un cadre qui permette aux producteurs de négocier les prix de chaque production avec les acheteurs, de manière transparente. Une première étape est la mise en place d'un observatoire des prix, tel que demandé dans l'initiative parlementaire déposée par la conseillère nationale Isabelle Pasquier-Eichenberger (Iv. pa. 22.477). Nous demandons une représentativité des producteur-ice-s d'au moins 50% dans les interprofessions et une interdiction stricte des cumuls des mandats dans ces dernières afin de garantir un équilibre des forces entre acheteurs et producteur-ice-s

INSCRIPTION DU DROIT À L'ALIMENTATION DANS LA PA 30+ ET DÉVELOPPEMENT DE L'ASSURANCE SOCIALE ALIMENTAIRE. (ASA). Le droit à l'alimentation doit désormais être inscrit au niveau fédéral et dans le cadre de la PA30+, Genève étant le premier canton de Suisse à s'être doté d'un droit à l'alimentation en juin 2023. L'ASA doit être développée afin de garantir à toutes et tous l'accès à une nourriture locale, saine et produite durablement. Retrouvez la description détaillée de l'ASA dans la partie de refonte des paiements directs.

VALORISATION DE LA VENTE DIRECTE. Les politiques publiques doivent dégager des financements supplémentaires pour la promotion des activités de vente directe, par exemple par le biais de la promotion des marques régionales. Les normes des contrôles par les services d'hygiène doivent tenir compte de la spécificité des petites productions artisanales. Plutôt qu'un contrôle punitif, un accompagnement vers des pratiques efficaces doit être proposé. Les collectivités publiques doivent développer leur politique d'achat auprès des petits producteurs, non seulement en termes de priorisation, mais aussi en termes de prix d'achat.

... RÉSOLUMENT EN FAVEUR DES PAYSANS ET PAYSANNES

ZOOM SUR LE MARCHÉ LAITIER

1. RÉPARTITION DE LA PRODUCTION LAITIÈRE

Pour répondre à l'art. 104 Agriculture, 1 "La Confédération veille à ce que l'agriculture, par une production répondant à la fois aux exigences du développement durable et à celles du marché, contribue substantiellement:c. à l'occupation décentralisée du territoire." Il est primordial de garantir la répartition de la production laitière sur tout le territoire Suisse, à savoir montagne, colline et plaine.

Quelques mesures pour y arriver :

- Octroyer des crédits d'investissement également pour les zones de plaine, jusqu'à concurrence de 50 UGB (à fonds perdus). De plus, l'octroi ne doit pas être conditionné à l'agrandissement des fermes. Enfin, les pertes au niveau des investissements réalisés et liées à des changements de régulation du marché doivent être compensées par la Confédération, en tenant compte des périodes d'amortissement.
- Les différences des coûts de production entre plaine, colline et montagne doivent être compensées par la Confédération.
- Le coût de la collecte est fixe et uniformisé, que la collecte se fasse en plaine, colline ou montagne. Ou un mécanisme de compensation doit être mis en place par la Confédération pour empêcher la discrimination économique de certaines fermes.

2. RÉPARTITION DES STRUCTURES DE TRANSFORMATION

Afin de répondre à la décentralisation de la production, il faut aussi avoir une répartition des structures de transformation sur tout le territoire.

La libéralisation du fromage a mis sous pression la fabrication de fromages à pâte molle et d'autres spécialités fromagères. Une mesure concrète serait la ré-introduction de taxes sur l'importation de fromage afin de répondre au déséquilibre de la balance commerciale. Ceci, pour maintenir et favoriser la décentralisation des structures de transformation.

Les contingents d'importation hors-taxes doivent être liés à la prise en charge indigène et le volume doit être limité. Cela signifie de revoir l'accord de libre-échange avec l'UE. La Confédération peut trouver des mécanismes de soutien à l'industrie agroalimentaire exportatrice qui utilise des matières premières indigènes de la production laitière (Comme les fonds de réduction de la matière première et de régulation). Mais à quel budget est imputé l'argent de ses fonds? Aujourd'hui, ce sont 300 millions qui sont pris sur le budget agricole. Cet argent ne devrait-il pas être transféré sur le budget de l'industrie? C'est à la condition de la réintroduction d'une taxation douanière sur les fromages entre l'UE et la Suisse qu'une réforme des primes à la transformation fromagère devra être entrevue. En l'absence d'un tel changement de politique commerciale, il faudra défendre ces primes et s'assurer d'une transparence et d'une application stricte dans le sens de loi. Il faudra notamment veiller à un transfert de ces primes aux producteurs.

3. UN PRIX PAYÉ AUX PRODUCTEURS DE LAIT QUI COUVRE LES COÛTS DE PRODUCTION

- Le prix segment A doit être fixé selon un système de prix plancher basé sur les coûts de production et départ ferme.
- La collecte doit être assurée en priorité pour le segment A et pour les 180'000 premiers kg.
- Le prix et les quantités doivent être fixés pour au moins 1 année comme le prévoit l'art.37 de la Lagr.
- La livraison du lait segment B devient volontaire, sans préjudice en cas de non-livraison. Cette revendication reprend la motion "Améliorer les termes du contrat type de l'Interprofession du lait" acceptée par le Conseil des États en 2019 et par le Conseil National en 2020.
- Définir une quantité de référence de lait segment A par ferme: les volumes libérés annuellement lors de cessation d'activité (env. 2%) seront attribués selon des critères définis par l'administration. Les quantités de référence ne sont pas commercialisables.

4. MEILLEURE REPRÉSENTATION DES PRODUCTEURS DE LAIT AU SEIN DE L'IP LAIT

L'IP Lait peut rester l'organisation de régulation du marché laitier, mais doit être réorganisée:

les producteur-ice-s de lait seront représenté-e-s à hauteur de 50% au sein de l'IP Lait; le 50% restant regroupant les artisans fromagers, l'industrie laitière et les commerces de détail. Les représentant-es des producteur-ices de lait devront eux-mêmes être producteur-ices de lait. Les producteurs de lait représentant au sein de l'IP Lait ne devront pas avoir de cumul d'intérêt. Les mandats au sein de conseil d'administration d'entreprise actives dans la collecte/commerce/transformation de lait doivent être incompatibles avec la fonction de représentation. Le choix des représentants des producteurs de lait doit se faire selon un processus démocratique, transparent et ouvert qui garantit à chaque producteur-ice de lait le droit à une voix de vote. Au sein du comité de l'IP-Lait et de l'assemblée des délégués, les décisions devront se prendre selon le principe de la majorité simple afin d'éviter les véto d'un secteur. Les références sont les art.7, 8 et 9 Lagr.

5. RÉGULER LA SAISONNALITÉ

Le pic de production saisonnier est caractéristique de la production suisse, lié à l'estivage et adapté à nos conditions géographiques. Aujourd'hui, en l'absence de mécanismes de régulation, les fluctuations de prix n'impactent que les producteurs de lait.

Un instrument est la transformation de cette production en produits conservés: beurre, poudre de lait, etc. Le prix étant annualisé, il ne doit pas y avoir de fluctuation du prix liée à la fluctuation des quantités.

6. OBSERVATION ET RÉGULATION DU MARCHÉ

- Mesure pour interdire la vente à perte des produits laitiers: interdiction d'utilisation des produits laitiers comme produits d'appel.
- Segmentation: les produits à forte valeur ajoutée, comme les boissons lactées, doivent être produits avec du lait segment A pour la Suisse puisque le segment B est réservé aux produits à faible valeur ajoutée. Actuellement, les boissons lactées sont fabriquées à partir de lait segment B.

Des mesures ont également été proposées pour les filières suivantes: viande, grandes cultures (céréales et oléagineux), arboriculture, maraîchage et viticulture. Retrouvez-les sur notre site³.

LAINE

Aujourd'hui, la laine n'a guère plus de valeur qu'un déchet. La politique agricole doit prévoir des mesures pour revaloriser des produits comme la laine et le cuir (cf. pilier II de la refonte des paiements directs: aide à la transformation artisanale, ci-dessous) afin de relocaliser des filières agricoles non alimentaires de première nécessité.

Réponse au point d. de la motion "Simplification des instruments et réduction de la charge administrative"

La durée de vie d'une politique agricole doit être allongée à 10 ans au minimum, et cette durée doit être évaluée en regard des expériences sur le terrain, des conditions climatiques et des événements géopolitiques.

Uniterre demande que les méthodes de contrôle soient orientées vers des systèmes plus autonomes et participatifs. L'horizontalité de la démarche, basée sur un système peer-to-peer, permet à chacun d'améliorer sa pratique sur une base constructive et évolutive plutôt que punitive. Cette réflexion se base sur la généralisation du Diagnostic Agriculture Paysanne, détaillé ci-après.

L'amélioration des conditions socio-économiques est, en outre, à la base de l'atteinte des objectifs fixés en matière de protection de l'environnement et de bien-être animal.

REFONTE DES PAIEMENTS DIRECTS, UN NOUVEAU SYSTÈME EN 3 PILIERS:

- Pilier I = aide à la production
- Pilier II = aide à la transformation artisanale
- Pilier III = contribution à la consommation

Principe de base: pour lutter contre la destruction de l'agriculture paysanne, la perte de biodiversité et les changements climatiques, il est indispensable d'encourager un système alimentaire relocalisé qui passe par une agriculture paysanne rémunératrice, à faible émission de GES et créatrice d'emploi et donc d'augmenter massivement le nombre de fermes en polyculture-élevage. Les paiements directs ont pour but d'encourager les fermes à (re)développer leur économie de manière locale, et les consommateur-ices à manger les produits des producteur-ices locaux. Ainsi, les paiements directs doivent être encore massifs sur plusieurs années, voire décennies, mais cette part du budget fédéral est destinée à baisser vu que le modèle que nous proposons soutient des prix de plus en plus rémunérateurs pour les producteur-ices. En simple: plus une ferme compte de main-d'œuvre, plus elle est petite, plus elle se diversifie, plus elle est récente, plus elle est située dans une zone difficile à exploiter: plus elle touchera d'aides, jusqu'au moment où elle parviendra à mieux vivre de la vente de sa production. Financement: les nouveaux paiements directs sont financés par des transferts des autres départements et l'enveloppe actuelle.

PILIER I: AIDE À LA PRODUCTION. Les rétributions d'aide à la production se basent principalement sur les critères du Diagnostic Agriculture Paysanne (DAP). Le DAP est une grille d'analyse des fermes qui permet de situer chaque ferme par rapport au projet d'agriculture paysanne, à partir de six thèmes transversaux: l'autonomie, la répartition des volumes et des moyens de production, le travail avec la nature, la qualité des produits, le développement local et la dynamique territoriale ainsi que la transmissibilité. Chacun d'eux reflète les fonctions sociale, économique et environnementale du projet d'agriculture paysanne. Les 6 thèmes sont évalués grâce à 52 questions, accordant des points sur un maximum de 600. Le diagnostic paysan est utilisé en France depuis une vingtaine d'années et est testé dans le canton de Genève depuis 2022. >

RÉPONSE AUX CRITIQUES DE L'INITIATIVE "POUR DES ALIMENTS SANS OGM"

MAURUS GERBER
PRÉSIDENT D'UNITERRE

Uniterre a reçu des critiques qui voient le texte de l'initiative mou et plein de compromis. Celle-ci semble perçue comme une capitulation silencieuse face aux OGM (Organismes Génétiquement Modifiés). Nous proposons donc ici d'éclaircir quelques points.

S'il ne s'agit décidément pas d'une capitulation, je peux comprendre qu'on puisse considérer l'initiative molle et pleine de compromis. Ayant participé aux intenses débats et discussions préparatoires de l'initiative, je pense qu'il faut la considérer dans son contexte très large. Je tiens notamment à soulever les points suivants :

LES ENJEUX POLITIQUES

- Le moratoire des OGM expirait fin 2025 (entre temps il a été prolongé jusque fin 2030).
- Il manque une définition claire des OGM qui inclue explicitement les nouvelles technologies du génie génétique (p. ex. CRISPR/Cas9).
- Le Conseil fédéral prévoit pour ce début d'année la consultation d'une loi sur ces nouvelles techniques du génie génétique, certainement suite au lobbying intense de l'industrie, pour que les nouvelles technologies du génie génétique ne soient pas considérées comme OGM.
- L'UE est en train de régler la question des OGM. Suite aux pressions de l'agrochimie, il faudra s'attendre à une déréglementation des nouvelles technologies.
- Les gros distributeurs et l'USP sont assez favorables à la déréglementation des nouvelles techniques du génie génétique. L'USP est dans l'attente (vaine) de solutions rapides face aux problèmes liés au changement climatique.

QUESTIONS STRATÉGIQUES

Faut-il privilégier un référendum contre une loi qui sera déjà élaborée (réaction), ou alors une initiative (action)? Quelles seraient les conséquences d'un échec? Ce sera la dernière occasion de régler la question des OGM en notre faveur. Nous n'avons pas le droit à l'erreur! Il faut donc un texte qui convienne à la majorité de la population car, après la votation, les jeux seront faits, définitivement. C'est sur la base de toutes ces considérations que s'est construit, petit à petit, le texte définitif de l'initiative, et je suis persuadé qu'elle a de très bonnes chances d'aboutir et d'être acceptée en votation.

Signez-là et faites-la signer par votre entourage!
<https://www.protection-des-aliments.ch/signer>

photo ci-dessous : conférence swift, Ferme de Lignon, Genève

• • la suite de la page 5

PAR EXEMPLE, POUR LE THÈME "TRAVAIL AVEC LA NATURE", cinq critères d'évaluation sont utilisés: la biodiversité, la gestion de la fertilité, la gestion des produits phytosanitaires et vétérinaires, la protection de la ressource en eau et la gestion de l'espace et des risques de pollution. Ainsi, le DAP comprend la majorité des éléments rémunérés actuellement par les paiements directs, via les prestations écologiques requises (PER), qui n'auraient plus de raison d'être (biodiversité, pâturage extensif, bilan de fumure, bien-être animal, préservation des sols fertiles, etc.)

Les compétences pour établir le DAP doivent faire partie de la formation dispensée au niveau du brevet, afin qu'ensuite chaque paysan-ne breveté-e puisse s'impliquer dans l'établissement du diagnostic et dans le suivi de ses collègues. Cette tâche est rémunérée. On compte pour l'instant deux jours par personne formée pour établir le diagnostic avec les paysan-nes (entretiens + calculs + synthèse), et celui-ci est prévu pour être réévalué tous les 5 ans. Retrouvez plus d'informations sur le DAP⁴.

Les paiements directs sont versés par équivalent temps plein (ETP) plutôt que par hectare.

Base de calcul > 1 ETP (un ETP est calculé sur une base de 1'800 heures/année, selon l'OFS).

UNE CLÉ DE RÉPARTITION EST ENSUITE ÉTABLIE EN FONCTION DE :

1. Critères et points du DAP (selon un comptage progressif puis dégressif, par exemple: de 0 à 50 points 10% ETP, de 200 à 250 points, 100% ETP etc. - max 300 points)
2. Nombre d'années de l'exploitation: Remplace les aides à l'installation: 140% des ETP de l'exploitation pendant les 3 premières années, 120% des ETP pour les années 3 à 6, 110% pour les années 6 à 9, puis 100%
3. Des aides sont maintenues dans les zones difficiles (collines et montagne ZM 1,2,3,4). Elles sont aussi versées selon l'augmentation de la charge ETP (ex. 100% plaine, 110% collines et entre 120 et 150% montagne).

AIDE À LA TRANSITION : Pour permettre aux fermes les plus industrialisées qui ont actuellement très peu de points au DAP de transitionner: création d'un fonds d'aide, selon un plan de transition en fonction du DAP et d'un nombre d'ETP à atteindre. Sur 5 ou 10 ans. Accompagnement technique par des pairs.

Financement: Une grosse part des CHF 2,8 milliards de paiements directs actuels entre le pilier I et II.

Par ailleurs, il s'agit d'être vigilant quant aux biocarburants, et de s'assurer que ceux-ci ne soient pas encouragés par des subventions agricoles, ni ne concurrencent la production alimentaire. Uniterre s'interroge aussi sur l'opportunité de soutenir les cultures de fibres végétales, dans une perspective de relocalisation de l'artisanat.

PILIER II : AIDE À LA TRANSFORMATION ARTISANALE Le pilier II est destiné à revaloriser la transformation artisanale locale et à la diversifier, y compris pour les produits animaux (laine, cuir, etc.). Progressivement, l'argent public qui finit dans les poches des transformateurs et de la grande distribution (suppléments et mesures en faveur du marché, aides à l'exportation, p.ex. prime fromagère) est redirigé vers des petites unités locales de transformation artisanale.

UN FONDS D'AIDE À LA CRÉATION de nouvelles unités de transformation est mis en place, tout comme une aide à la mise en place d'unité de stockage, de distribution et de vente (épicerie participatives, groupements d'achats).

Financement: Une moindre part des 2,8 milliards de paiements directs actuels entre le pilier I et II + éventuellement une part des primes à la transformation.

PILIER III : CONTRIBUTIONS À LA CONSOMMATION Afin d'aider les consommateur-ices et permettre d'augmenter les prix à la production: mise en place d'un système d'Assurance Sociale Alimentaire (ci-après ASA).

Basé sur le modèle de l'AVS, l'ASA formera un nouveau pilier du système d'assurances sociales et se base sur trois principes:

- L'universalité: obligatoire, l'ASA profitera à l'ensemble de la population et se base sur le principe de solidarité, c'est-à-dire que chacun-e cotisera selon ses moyens.
- Le conventionnement démocratique: avec l'ASA, le conventionnement des lieux et des produits sera géré de manière démocratique. Le conventionnement est le mécanisme permettant d'assurer une décision collective, par la population, des types de produits, de la manière de les produire et/ou de les transformer (répondant ou non à un cahier des charges), des lieux d'achat et des critères de qualité. En revanche, l'alcool et le tabac sont exclus de ce conventionnement. Concernant la gouvernance des caisses de l'ASA, plusieurs pistes de réflexion existent: tirage au sort, vote, etc.
- Financement par cotisations: nous suggérons une contribution paritaire de 1,9%, soit 0,95% pour les employé-es et 0,95% pour les employeur-euses. Cet argent sera déposé sur une carte à faire valoir chaque mois auprès de lieux conventionnés. La rente non utilisée n'est pas cumulative. Dans un premier temps, l'ASA n'a pas pour vocation de couvrir l'ensemble des dépenses alimentaires et les mangeurs-euses pourront donc compléter leurs achats avec d'autres produits à d'autres endroits. Ainsi, un premier pas pour expérimenter ce projet serait de mettre à disposition de chaque adulte résidant en Suisse un chèque de CHF 80.- par mois et de CHF 40.- par enfant, soit, pour un ménage de 4 personnes, un chèque de CHF 240.-/mois. Cela aboutirait à un montant d'environ 7,6 milliards par an. L'idée n'est pas d'imposer une manière de se nourrir, puisque chacun-e aura le choix d'utiliser ou non le montant prévu par l'ASA, mais de faciliter l'accès à l'alimentation dans des lieux conventionnés démocratiquement.

CONCLUSION

La proposition d'Uniterre est ambitieuse et assez révolutionnaire par rapport au système actuel. Mais il est plus qu'urgent de changer radicalement ce système dysfonctionnel pour offrir de nouvelles perspectives aux paysannes et paysans et ainsi pouvoir enfin mettre en place la Souveraineté Alimentaire.

SOURCES:

¹ <https://www.parlament.ch/fr/ratsbetrieb/suche-curia-vista/geschaefte?AffairId=20224251>

² <https://uniterre.ch/fr/la-revision-partielle-de-la-ldfr-nendiguera-pas-la-disparition-des-fermes-suissees/>

³ <https://uniterre.ch/fr/agir/#nos-documents>

⁴ <https://uniterre.ch/fr/nos-combats/#diagnostic-agriculture-paysanne>



COMMENT CONCILIER AGROÉCOLOGIE ET FÉMINISME INTERSECTIONNEL

SWIFT UN PROJET DE RECHERCHE INTERNATIONAL

BETTY WIENFORTH
MEMBRE D'UNITERRE

Du 18 au 21 novembre 2024 a eu lieu, à Genève, la conférence de mi-parcours du projet de recherche international SWIFT (2023-2026). SWIFT est l'acronyme de „Supporting Women-Led Innovations in Farming and Rural Territories“ et a pour but de renforcer la place des femmes et des personnes LGBTQIA+¹ dans l'agriculture, ainsi que de regarder si et comment l'agroécologie peut promouvoir l'égalité des droits de toutes et tous. L'agroécologie et le féminisme intersectionnel vont main dans la main dans beaucoup de domaines.

- L'agroécologie est une approche holistique et structurelle de l'alimentation et de l'agriculture, qui met en œuvre des principes écologiques et de justice sociale dans la production alimentaire et au-delà.
- Le féminisme intersectionnel repose sur l'idée que la promotion des droits des femmes va et doit aller de pair avec le démantèlement d'autres systèmes d'oppression.

LES DEUX APPROCHES accordent une attention particulière à la répartition du pouvoir dans la production alimentaire. À la ferme, dans les ménages, dans les syndicats d'agriculteurs et d'agricultrices et également dans les chaînes d'approvisionnement : qui décide de ce que nous mangeons, d'où cela vient et combien cela coûte ? Le féminisme intersectionnel apporte une aide à la réflexion sur notre relation à la nature et invite à repenser l'agriculture industrialisée comme une méthode patriarcale, binaire et de "pouvoir sur la nature" imposée à la production alimentaire. L'agroécologie et le féminisme signifient également un accès à une nourriture saine, enracinée dans les cultures locales respectives, avec des réseaux alimentaires diversifiés plutôt que des marchés transnationaux et de spéculation alimentaire. Les deux concepts permettent, de plus, de traiter des questions suivantes : qui a accès à la terre ? à qui est-elle volée ? qui travaille dans l'agriculture ? dans quelle position et dans quelles conditions ? La promotion de l'agroécologie et du féminisme intersectionnel permet d'espérer des prix plus justes, une protection contre les pratiques commerciales déloyales, l'exploitation, l'extractivisme et l'accaparement des terres, ainsi que de meilleures conditions de travail pour toutes et tous.

CES HYPOTHÈSES ET D'AUTRES ENCORE ONT ÉTÉ DISCUTÉES lors de la réunion SWIFT de Genève et ont été étayées par des exemples pratiques marquants. En Espagne, plusieurs fermes gérées par des femmes contribuent de manière significative au développement des zones rurales et de leurs régions. En Ukraine, une ferme d'élevage de taille moyenne gérée par des femmes offre aux enfants des environs une "pause" dans le quotidien de la guerre en leur proposant des activités et des ateliers variés. Dans l'État de New York, l'équipe de maraîchers.ères de Rock Steady Farm, principalement composée de personnes queer et racisées, produit des aliments sains et abordables pour la communauté LGBTQIA+.

IL FAUT ÉGALEMENT SOULIGNER L'HORIZONTALITÉ de la collaboration entre les chercheurs.uses, les paysannes, les acteurs et actrices de la société civile et les ONG participant au projet SWIFT. L'approche féministe de la recherche pratiquée ici permet surtout aux paysannes de ne pas être seulement un objet de recherche, mais de participer de manière autonome à l'élaboration des thèmes et des approches. Dans tous les cas, l'atmosphère de travail lors de la conférence était marquée par la coopération et l'ouverture. Cela laisse espérer que SWIFT nous fournira bientôt des données importantes et utiles pour notre travail commun sur une réforme agraire transformatrice. •

¹ LGBTQIA+ : lesbiennes, gays, bisexuels, trans, queers, intersexes et asexuel.le.s



LES PRODUCTRICES ET PRODUCTEURS DE LAIT, LES DINDONS DE LA FARCE ?

BERTHE DARRAS
SECRÉTAIRE D'UNITERRE

L'article revient sur l'obligation des producteur-ice-s de lait de contribuer financièrement à l'exportation du surplus de beurre et crème.

Juste avant les fêtes – le 17 décembre 2024 - un article très intéressant du Schweizer Bauer, intitulé : "Butterimporte: So hoch fielen die Einnahmen aus", s'est penché sur les millions encaissés par la Confédération suite aux milliers de tonnes de beurre importées en Suisse entre 2020 et 2023. Voici un bref résumé des éléments clés : Martin Hübscher, conseiller national (UDC/ZH), a demandé au Conseil fédéral à combien s'élevaient les recettes douanières s'agissant des importations de beurre. Résultat : en 4 ans – de 2020 à 2023 – la Suisse a importé 22 790 tonnes de beurre, pour un montant de droits de douane perçus par la Confédération de CHF 5,6 millions. Uniterre a d'ailleurs fortement critiqué ces importations. Stefan Kohler, gérant de l'Interprofession Lait (IP Lait), admet même dans un article à l'AgriHebdo du 12 juillet 2024¹ que les quantités élevées d'importation en 2023 n'étaient pas nécessaires rétrospectivement.

DEPUIS 2024, LA SITUATION S'EST INVERSÉE, la Suisse fait à nouveau face à un surplus de beurre. Pour écouler cet excédent, il a été décidé, lors d'une séance de l'IP Lait de novembre 2024, de mettre en place des mesures d'allègement du marché. En voici leur mise en œuvre² :

- 1500 tonnes de beurre vont être exportées et ont été attribuées aux exportateurs de beurre suivants : Emmi, Cremo, Züger Frischkäse et Imlig.
- 1500 tonnes de crème vont être exportées dans le cadre du contingent tarifaire de l'UE et ont été attribuées à mooh société coopérative et Arnold Produkte AG.
- Les acheteurs de premier échelon de lait de centrale (y c. lait de centrale transformé en fromage) vont prélever aux producteur-ice-s 1.00 ct/kg de lait acheté (hors quantités bio) de mars à mai 2025 (= 3x1.00 ct), montant qui sera reversé à l'IP Lait pour venir compléter l'argent que reçoivent déjà les transformateurs via les fonds de remplacement de la "Loi chocolatière". Pour cela, un courrier a été adressé aux 50 plus gros acheteurs de lait de premier échelon (quantité annuelle : 2 040 000 t de lait de centrale), afin d'obtenir leur accord pour la mise en œuvre du financement complémentaire. En clair, les producteur-ice-s doivent contribuer de leur poche à l'exportation du surplus de beurre et crème.

POUR RAPPEL, LA "LOI CHOCOLATIÈRE", alias les contributions à l'exportation de produits agricoles, a été abolie à la suite de l'interdiction par l'OMC (Organisation Mondiale du Commerce) des subventions à l'exportation. À la place, une solution de remplacement de cette "Loi chocolatière" a été mise en œuvre au 1er janvier 2019. En résumé : les producteur-ice-s reçoivent désormais 5 cts de supplément directement de la Confédération : le supplément pour le lait commercialisé. Et, de leur côté, les transformateurs déduisent des décomptes de lait des producteur-ice-s cette somme pour les répartir dans 2 fonds d'intervention. Le montant total de ces fonds s'élève à CHF 170 millions/an.³

Questions : pourquoi est-ce aux producteur-ice-s de lait de contribuer au financement complémentaire de ces fonds pour faciliter l'exportation de ces surplus de beurre et crème, alors que la Confédération a perçu CHF 5,6 millions de taxes douanières sur des importations de beurre ? Pourquoi ne pas utiliser cet argent de la Confédération via le même système de remplacement de la "Loi chocolatière", au lieu de saigner encore et encore les producteur-ice-s de lait, qui, rappelons-le, ne gagnent en moyenne que 15 francs/h⁴, reçoivent un prix du lait bien en dessous du coût de production et sont déjà fortement mis à contribution par des cotisations diverses ?

RETOURNEMENT DE SITUATION ! Alors que cet article était bouclé pour ce journal, nous apprenions dans un article d'Agrihebdo du 6 février que la contribution demandée aux producteur-ice-s de lait a été abandonnée⁵ ! Il semblerait qu'un désaccord entre les acheteurs de lait de centrale de premier échelon en soit la cause. Entre temps, depuis l'annonce de l'IP Lait de novembre 2024, Emmi, mooh et Arnold sembleraient avoir déjà écoulé à l'étranger 2000 tonnes de crème, dans le quota européen, et 680 tonnes de beurre, soit 1655 tonnes d'équivalent beurre. Il n'est pas clair, à début février, si plus de beurre et de crème seront exportés, comme souhaité dans les décisions de l'IP Lait de novembre 2024. Nous reviendrons sûrement sur le sujet !

EN TOUT CAS, LA BONNE NOUVELLE ici reste que les producteur-ice-s ne seront pas prélevé-e-s et qu'il n'y aura pas de lait segment C sur le marché. •

SOURCES :

¹ <https://www.agrihebdo.ch/articles/lait/le-surplus-de-beurre-congele-risque-de-faire-chuter-les-prix-laitiers-19372>

² Rapport IP Lait, décembre 2024 - https://api.swissmilk.ch/wp-content/uploads/2024/12/info-psl-ip-lait-news-2024-decembre-fr.pdf?utm_source=Produzenten-20241223-FR&utm_medium=Newsletter&utm_campaign=Produzenten&campID=Newsletter-Produzenten-20241223-FR

³ Rapport agricole 2024, <https://www.agrarbericht.ch/fr/politique/production-et-ventes/economie-laitiere>

⁴ Revenu du travail de l'élevage laitier, PSL,13.12.24 - <https://www.swissmilk.ch/fr/producteurs-de-lait/medias/psl-actuel/revenus-du-travail-de-lelevage-laitier-2/>

⁵ <https://www.agrihebdo.ch/articles/lait/la-contribution-paysanne-pour-faciliter-l'exportation-de-beurre-abandonnee-30830>

ENTRE SOLIDARITÉ, FRITES ET COMBATIVITÉ

RETOUR SUR L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DE LA COORDINATION EUROPÉENNE DE LA VIA CAMPESINA (ECVC)

POUR UNITERRE, KAREL, BERTHE ET JORDAN

L'Assemblée Générale (AG) de la Coordination européenne de la Via Campesina s'est déroulée en novembre 2024 à Bruxelles. Hasard du calendrier, les négociations sur l'accord de libre-échange entre l'UE et les pays du Mercosur était à bout touchant, incitant la FUGEA, organisation paysanne belge membre de la Via Campesina, à organiser une manifestation devant la Commission européenne. Nous y avons pris part, comme première activité de cette AG, avec nos organisations amies et alliées de toute l'Europe, pour crier notre opposition à un accord destructeur de la paysannerie d'ici et de là-bas et annonciateur d'un accord similaire avec la Suisse. Une frite plus tard, l'AG s'est retrouvée pour accueillir les nouveaux membres du comité de coordination ainsi que deux nouvelles organisations au sein d'ECVC. Bienvenues! Nous avons, ensuite, discuté du contexte international et de ses répercussions sur les contextes nationaux. Puis, chaque organisation a présenté les grandes lignes du travail politique entrepris en 2024.

LE LENDEMAIN, la journée a commencé par un retour des différentes articulations jeunes, femmes et diversités des genres et des sexualités. S'en sont suivies des échanges sur la future Politique agricole commune européenne ainsi que des prises de position de l'ECVC touchant à la gestion des forêts et à la digitalisation dans l'agriculture. Force est de constater que la situation de nos voisins européens est semblable à la nôtre et que les travaux politiques sont identiques (observatoire des prix, transparence des marges, prix planchers, digitalisation, accès à la terre, etc.).

NOUS REVENONS DE CETTE AG REMPLI-E-S D'ÉNERGIE pour continuer les combats qui nous tiennent à cœur aux côtés de nos organisations alliées et amies. Dans un contexte international particulièrement instable, la solidarité que nous ressentons au sein de la Via Campesina nous donne espoir! •



ASSEMBLÉE GÉNÉRALE D'UNITERRE

27 AVRIL 2025

Nous avons le plaisir de vous convier le dimanche 27 avril 2025 à 10h à la Ferme du Radis Noir
Route de champ diguez 21, 1699 Porsel
pour l'Assemblée générale d'Uniterre

ACCUEIL DÈS 9H30.

La ferme est accessible en transports publics. Depuis l'arrêt de bus de Porsel village marcher 10 min par la Rte de Moudon puis tourner à droite. Nous proposons un covoiturage au départ de Palézieux et de Romont. Vous pouvez nous faire savoir si vous avez besoin d'un transport ou si vous avez de la place dans votre voiture à cette adresse: info@uniterre.ch Merci!

ORDRE DU JOUR

1. Mot de bienvenue, nomination de deux scrutateur-rices
2. Procès-verbal de l'Assemblée générale du 5 avril 2024¹
3. Rapport du président
4. Rapport du secrétariat
5. Comptes 2024, rapports des vérificateur-trices
6. Budget 2025
7. Votation des rapports, des comptes 2024 et du budget 2025
8. Elections: Comité directeur
9. Objectifs de travail
10. Propositions écrites²
11. Débat sur les flux d'information et les réseaux sociaux
12. Divers

VERS 13H: Repas en commun: Apportez une ou deux spécialités de votre ferme ou de votre région pour partager un repas en toute convivialité! Des boissons seront à disposition.

¹ Le PV de l'Assemblée 2024 est disponible sur notre site www.uniterre.ch ou peut être commandé au secrétariat.

² Les propositions ou demandes spécifiques doivent parvenir par mail ou par courrier jusqu'au 14 avril 2025 à notre président: Maurus Gerber, Vi 292, 7550 Scuol, maurus.gerber@bluewin.ch

Nous nous réjouissons de partager ce moment avec vous!

Coordonnées bancaires

Banque Raiffeisen Broye Vully Lacs
1564 Domdidier
CCP de la Raiffeisen 17-1378-2

IBAN : CH23 8080 8002 5119 3914 1

UNITERRE, av. du Grammont 9 - 1007 Lausanne

Nouvelle adresse Uniterre

à partir du 1er avril 2025:

UNITERRE, PLACE DE LA GARE 10, 1003 LAUSANNE

AGENDA

Résistance(s) paysanne(s) et enjeux alimentaires : quelles perspectives anticapitalistes ?

10 avril 2025, 19h30, Ancienne Gare Fribourg
Conférence avec Alberto Silva et Milena Polini (membre MST brésilien)

L'AG: 27 avril, Ferme du Radis Noir, Route de champ diguez 21, 1699 Porsel. Invitation ici à gauche.

Relance du groupe Femme et diversités d'Uniterre

Mardi 6 mai 2025
Accueil et discussions à partir de 17h30
Place de la gare 10, 1003 Lausanne (Powerhouse)

Agenda complet sur notre site
www.uniterre.ch/agenda/

Dates du comité 2025

Vendredi 13 juin à Bienne à 10h30
Vendredi 26 septembre à Yverdon à 10h30
Vendredi 12 décembre / repas de Noël

Maurus Gerber, Président

maurus.gerber@bluewin.ch
Vi 292, 7550 Scuol GR
Tel. 081 864 70 22

Philippe Reichenbach, Vice-président

boisdarbre1971@gmail.com
Tel. 079 640 89 63

LES SECTIONS D'UNITERRE

Neuchâtel Philippe Reichenbach 079 640 89 63

Genève Ruedi Berli 078 707 78 83

Fribourg contact : Bureau Uniterre

Vaud contact : Bureau Uniterre

Jura/Jurabernois : Laura Donzé lauradonze@bluewin.ch

Chablais Pierre Moreillon 024 499 21 17

Valais contact : Bureau Uniterre

Deutschschweiz Karel Ziehli 079 266 16 57

IMPRESSUM

Secrétariat / Publicité

Uniterre, av. du Grammont 9, 1007 Lausanne,
021 601 74 67 www.uniterre.ch, info@uniterre.ch

Rédaction

Ulrike Minkner, u.minkner@uniterre.ch
Jennifer Burri, j.burri@uniterre.ch

Editeur, Abonnements et changements d'adresse

Claude Mudry, c.mudry@uniterre.ch
Uniterre, Rue de Courtelary 11, 2720 Tramelan

Traductions

Pascoum's InTerreTexte (pascoum.net)
Katharina Schatton
Bureau Uniterre

Photographies / Images

Eric Roset	1,2
Betty Wienforth	6
Bureau Uniterre	7,8

Edition photographies / images

Markus Schönholzer

Imprimerie

Imprimerie du Journal de Sainte-Croix et Environs
1450 Sainte-Croix, 024 454 11 26
Imprimé sur papier certifié FSC-Mix.